

## SANTÉ

### PROFESSIONS DE SANTÉ

MINISTÈRE DE LA SANTÉ  
ET DES SPORTS

**Arrêté du 23 octobre 2009 fixant la liste des personnes autorisées à exercer en France la profession de chirurgien-dentiste en application des dispositions des articles L. 4111-2 (II) et L. 4141-3-1 du code de la santé publique**

NOR : SASH0931144A

La ministre de la santé et des sports,  
Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 4111-2 (II) et L. 4141-3-1 ;  
Vu l'avis de la commission d'autorisation d'exercice compétente pour la profession de chirurgien-dentiste en date du 23 octobre 2009,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

Sont autorisées à exercer en France la profession de chirurgien-dentiste, en application des dispositions des articles L. 4111-2 (II) et L. 4141-3-1 du code de la santé publique, les personnes dont les noms suivent :

Mme AL KABIR Rana, épouse GRESH, née le 29 janvier 1973 à Lattaquié (Syrie) ;  
Mme DE CASSIA PADULA Lourdes, née le 23 février 1958 à São Paulo (Brésil) ;  
Mme MORENO DUGARTE Mélanie, née le 22 mars 1980 à Caracas (Venezuela) ;  
M. MOUTAWEE Ismael, né le 10 février 1975 à Daraa (Syrie) ;  
Mme NAVIA ROJAS Sandra, épouse PATTIER, née le 24 novembre 1971 à Santa Fe de Bogotà (Colombie) ;  
Mme RAMIREZ RUIZ Sarai, épouse ARLOT, née le 30 septembre 1968 à Cali (Colombie) ;  
M. VUJISIC Vojin, né le 8 octobre 1961 à Belgrade (Yougoslavie) ;  
Mme ZERPA Monica, épouse ONDET, née le 30 janvier 1972 à Tartagal (Argentine).

#### Article 2

La directrice de l'hospitalisation et de l'organisation des soins est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Paris, le 23 octobre 2009.

Pour la ministre et par délégation :  
Par empêchement simultané de la directrice  
de l'hospitalisation et de l'organisation des soins,  
du chef de service et de la sous-directrice  
des ressources humaines du système de santé :  
*La chef de la cellule de gestion,*  
D. BARELLI